



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2004/1/Add.1  
20 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Dixième session  
Buenos Aires, 6-17 décembre 2004

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Adoption de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**Note du Secrétaire exécutif\***

**Additif**

**Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire  
de l'entrée en vigueur de la Convention**

*Résumé*

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé que l'on retienne la modalité des tables rondes pour les discussions entre les ministres et autres chefs de délégation pendant la réunion de haut niveau qui se tiendra au cours de la dixième session de la Conférence des Parties. Le présent document donne des renseignements complémentaires sur les dispositions adoptées pour les tables rondes. Il contient en outre des renseignements sur la participation des chefs de secrétariat des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies à la réunion de haut niveau.

\* Comme ce document rend compte des résultats de la réunion du Bureau tenue le 15 octobre 2004, sa présentation a été retardée.

## I. Introduction

1. À sa vingtième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a étudié les dispositions à prendre pour la dixième session de la Conférence des Parties<sup>1</sup> et est convenu que la réunion de haut niveau se tiendrait du 15 au 17 décembre 2004. Le SBI a par ailleurs recommandé qu'au cours de la réunion de haut niveau les échanges se déroulent dans le cadre de tables rondes réunissant ministres et autres chefs de délégation. Le SBI a estimé qu'il pourrait être nécessaire que deux tables rondes se tiennent en même temps et a recommandé que les thèmes suivants y soient examinés:

- La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire;
- Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable;
- Technologie et changements climatiques;
- Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences.

2. Le SBI a invité le Bureau de la neuvième session de la Conférence des Parties, en collaboration avec le secrétariat et le Gouvernement argentin, à examiner plus avant les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

## II. Dispositions en vue de la réunion de haut niveau

3. Lors de la réunion qu'il a tenue le 15 octobre 2004, le Bureau a examiné le caractère de la dixième session de la Conférence des Parties et le rôle que les ministres avaient à jouer pour que cette session soit une réussite. Il a également étudié les modalités d'organisation des tables rondes auxquelles participeraient les ministres et les autres chefs de délégation. Les dispositions énoncées ci-après tiennent compte des indications reçues du Bureau à cet égard.

4. La table ronde sur le thème «**La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire**» se tiendra durant l'après-midi du mercredi 15 décembre.

5. La table ronde sur le thème «**Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable**» se tiendra durant la matinée du jeudi 16 décembre.

6. Les tables rondes sur les thèmes «**Technologie et changements climatiques**» et «**Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences**» se tiendront parallèlement durant l'après-midi du jeudi 16 décembre.

7. Conformément aux recommandations du SBI, on veillera à ce que la composition du groupe d'intervenants pour chaque table ronde soit équilibrée, en tenant compte de la représentation géographique et de la diversité des points de vue. Avant la session, le Président désigné de la dixième session de la Conférence des Parties invitera six intervenants, ainsi qu'un animateur, à diriger le débat pour chaque table ronde. Lors de la session, l'animateur, après avoir

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2004/10, par. 80 à 86.

introduit le sujet, présentera les intervenants, qui seront invités à faire des commentaires succincts sur la question à l'étude. Ensuite, le débat sera ouvert et les Parties pourront y apporter leur contribution.

8. L'accent sera mis sur la spontanéité, afin que les Parties aient la possibilité de participer au débat à tout moment. Il n'y aura pas de liste d'orateurs, et tout sera mis en œuvre pour veiller à ce que chaque ministre ou chaque chef de délégation ait l'occasion de prendre la parole dans le cadre de la table ronde de son choix. Toutes les Parties pourront participer à n'importe quelle table ronde, chaque délégation se voyant attribuer un siège à la table équipée de micros et un autre siège à l'arrière. L'animateur fera appel à la bonne volonté des Parties pour qu'elles limitent la durée de leurs interventions, qui, en principe, ne devraient pas dépasser trois minutes par orateur.

9. À l'issue de chaque table ronde, les animateurs feront un bref tour d'horizon du débat. Ils rendront compte des travaux de leur table ronde respective à la plénière au cours de la séance de la matinée du vendredi 17 décembre, et le Président publiera, sous sa responsabilité, un résumé des débats de toutes les tables rondes, texte qui sera incorporé dans le rapport de la Conférence sur les travaux de sa dixième session. Le résumé du Président ne constituera pas un texte approuvé.

10. Le SBI a également estimé que, dans le cadre de la réunion de haut niveau, il devrait être possible, sur demande, de faire des déclarations lors de la cérémonie d'ouverture, étant entendu, toutefois, que les Parties seraient censées intervenir essentiellement dans le cadre des tables rondes. Compte tenu du temps limité qui était disponible, le Bureau a conclu que les déclarations en question devraient être brèves et en nombre restreint, la priorité étant donnée aux déclarations présentées par des groupes de Parties.

11. Une table ronde réunissant les chefs de secrétariat des organisations internationales aura lieu durant la matinée du mercredi 15 décembre, après l'ouverture de la réunion de haut niveau. Les intervenants feront des brèves déclarations liminaires et les ministres et autres chefs de délégation auront ensuite la possibilité de poser des questions et d'avoir un dialogue interactif. Les représentants de certaines organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales prendront la parole dans le cadre de la plénière au cours de la réunion de haut niveau et la séance à laquelle ils interviendront sera annoncée ultérieurement.

-----